BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2020-__0525_/PRES promulguant la loi n° 021-2020/AN du 14 mai 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2019-002/PRES du 1er juillet 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150040995 conclu le 1er mars 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la création d'une Banque d'Agrobusiness (PACBA).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2020-036/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 15 juin 2020 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 021-2020/AN du 14 mai 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2019-002/PRES du 1^{er} juillet 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150040995 conclu le 1er mars 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la création d'une Banque d'Agrobusiness (PACBA);

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 021-2020/AN du 14 mai 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2019-002/PRES du 1^{er} juillet 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150040995 conclu le 1er mars 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la création d'une Banque d'Agrobusiness (PACBA).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 juin 2020

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°021-2020/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-002/PRES DU 1ER JUILLET 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150040995 CONCLU LE 1ER MARS 2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A LA CREATION D'UNE BANQUE D'AGROBUSINESS (PACBA)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

> a délibéré en sa séance du 14 mai 2020 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-002/PRES du 1er juillet 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150040995 conclu le 1er mars 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement pour le financement du projet d'appui à la création d'une banque d'agrobusiness (PACBA).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 14 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée E nationale, le Troisième Vice-président

Issaka CONGO

Le Secrétaire de séance

Karim OUEDRAOGO